

Actualités



PLAN GEL

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation vient d'annoncer que la Commission européenne a validé le 24 février dernier le dispositif exceptionnel de prise en charge des cotisations sociales pour les exploitants et employeurs de main-d'œuvre agricoles.

Ce dispositif est une des composantes du Plan gel exceptionnel de plus d'un milliard d'euros, qui a été présenté par le Premier ministre en avril dernier.



EMMANUEL MACRON ANNONCE SA VOLONTÉ DE PÉRENNISER LE DISPOSITIF D'EXONÉRATION TO-DE

Le dispositif d'exonération travailleur occasionnel existant est prolongé jusqu'au 31 décembre 2022. Il avait été annoncé sa suppression à compter du 1er janvier 2023.

Lors du Salon International de l'Agriculture, le Président de la République a annoncé son souhait de pérenniser le dispositif d'exonération TO/DE. Pour cela, le dispositif devrait être introduit dans le prochain Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale.

INDEMNISATION GEL 2021 : INSTRUCTION EN COURS

- **Calamité agricole :**

Le dispositif « télécalam », mis en oeuvre pour aider les exploitants non assurés contre le gel en indemnisant une partie de leurs pertes de récolte, est clos depuis une dizaine de jours. Plus aucune demande ne peut être déposée.

Les DDT procèdent actuellement aux instructions des dossiers déposés. Un suivi de votre dossier devrait vous être adressé par votre DDT. Nous ne connaissons pas, pour le moment, le calendrier relatif aux versements des indemnités dont vous pourrez bénéficier.

- **Exploitants assurés gel :**

Le Ministère de l'Agriculture a prévu pour vous un complément d'indemnisation équivalent à 2,5 points du capital assuré.

Pour rappel, le système proposé a été partiellement retoqué par la Commission européenne. Le Ministère devait revoir sa copie et envisageait des solutions supplémentaires et alternatives (ex : crédits d'impôts).

Nous sommes toujours dans l'attente du retour du Ministère de l'Agriculture et des DDT concernant la mise en oeuvre de l'indemnisation annoncée.



Actus des caves

VIGNERONS DE BUXY : RENCONTRES VIGNERONS ENGAGÉS LES 17-18 MARS - LA RSE EXPLIQUÉE ET BIEN PLUS

Les 17 et 18 mars, la 7e édition des Rencontres Vignerons Engagés se tiendra en Côte Chalonnaise. Ouvertes à tous, ces Rencontres proposeront des visites, démonstrations et plus de quinze ateliers thématiques sur des sujets d'actualité ou de fonds.

D'ailleurs, les Rencontres feront un focus sur la RSE de plus en plus nécessaire sur les marchés vins.



Article : Exploitant Agricole 02.03

VIGNERONS DES TERRES SECRÈTES - CERÇO, LA PREMIÈRE GAMME DE VIN COLLABORATIVE ÉCO-CONÇUE ET BIO

La cave des Vignerons des terres secrètes va officiellement lancer la toute nouvelle gamme Cerço, composée de cinq références, qui se revendique comme étant la première gamme de vin collaborative et éco-conçue de la vigne à la vente.



CAVE DE LUGNY - SANS CAPSULE ET ÉCO-CONÇUE, CETTE BOUTEILLE DE VIN SORT DES STANDARDS BOURGUIGNONS

La cave coopérative de Lugny, située dans le Mâconnais, propose une cuvée « biodiversité » éco-conçue. Point remarquable : l'absence de capsule.



Article : Mon-viti 25.02

Communication

CONCOURS GENERAL AGRICOLE ET CONCOURS DES VINS BURGONDIA



Félicitations à l'ensemble des Caves coopératives de Bourgogne-Jura pour leurs médailles au concours général agricole et des vins Burgondia.



« RENDEZ-VOUS AVEC LES VINS DE BOURGOGNE » REVIENT LE 30 MARS PROCHAIN !

L'émission « Rendez-vous avec les vins de Bourgogne » mettra le cap au nord, en vous proposant de découvrir l'appellation Saint-Bris. Durant 1h, l'émission vous invite tout d'abord à découvrir les faits marquants de l'appellation et ses spécificités avec des reportages et interviews de viticulteurs. La seconde partie est consacrée à une dégustation commentée de plusieurs vins. Cet événement aura lieu le 30 mars et sera accessible uniquement sur invitation.

Informations et inscription : Cannelle Peulot - cannelle.peulot@bivb.com

LES BOURGOGNE EXPRESS, FORMEZ VOS ÉQUIPES AUX VINS DE BOURGOGNE EN 1H TOP CHRONO

Ces formations de 45 minutes à 1h sont élaborées pour vos équipes, favorisant l'échange en petit groupe. Animées par un Formateur Officiel des vins de Bourgogne, ces sessions permettent de se sentir plus à l'aise dans la vente et le conseil des vins de Bourgogne, directement au sein de votre établissement.

Réelle opportunité stratégique pour vous, ce moment d'échange privilégié délivrera à vos équipes les clés pour comprendre la belle histoire des vins de Bourgogne tout en faisant un parallèle avec vos vins référencés.

Grâce au format privilégié de petits groupes (entre 5 et 8 personnes), vos équipes pourront poser facilement des questions, tout en obtenant de nombreux arguments utiles pour leurs ventes.

Informations auprès d'Anne-sophie Romaneix : anne-sophie.romaneix@clairdelune.fr - 04 72 07 31 90

LA CHAÎNE YOUTUBE DES VINS DE BOURGOGNE, VÉRITABLE MINE D'OR D'INFORMATIONS

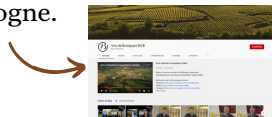
Vous êtes à la recherche d'informations sur les vins de Bourgogne ou de supports vidéo, près de 150 vidéos sont en ligne sur la chaîne You Tube des vins de Bourgogne.

Cette grande bibliothèque vous donne accès à des informations en français et anglais sur des sujets divers.

De nombreuses vidéos éducatives vous permettent de vous initier aux particularités de la région ou de perfectionner vos connaissances grâce aux nombreuses présentations de Jean-Pierre Renard, véritable expert en la matière.

Outre les retransmissions d'événements phares ou de conférences de presse, vous pouvez y retrouver plusieurs replays de lives et échanges entre professionnels.

Des interviews de vignerons y sont également disponibles et vous permettront d'en savoir plus sur ceux qui, jour après jour, travaillent à l'élaboration des vins de Bourgogne.



VOUS SOUHAITEZ VALORISER VOS PRESTATIONS ŒNOTOURISTIQUES ?

Le BIVB vous propose de vous inscrire à l'audit « Qualité Œnotourisme Bourgogne » qui vous permettra d'accéder au label national « Vignobles et Découvertes ».

L'inscription requiert le recueil d'informations en amont : le 1er mars, vous recevrez un courriel avec un lien vers votre formulaire entreprise prérempli, ainsi qu'un document vous présentant la plus-value que le label national « Vignobles et Découvertes » peut apporter à votre caveau.

Date limite d'inscription : 31 mars 2022.

Retrouvez toute l'information sur le label, l'audit et la grille de critères sur ce lien sur Extranet :



REPRISE DE LA DISTRIBUTION DES KITS « RENCONTRES AVEC LES BOURGOGNE » POUR VOS ANIMATIONS DE PRINTEMPS !

Vous organisez une animation-dégustation en foires/salons, chez un client caviste, lors de vos portes ouvertes, en restauration ou en grande distribution ?

Pour vous accompagner dans la mise en place de vos opérations, le BIVB vous offre un kit de matériel pour chaque animation (wine bag, cartes, crachoirs individuels, vasque, tire-bouchon ou encore stop gouttes...).

Profitez cette année d'une deuxième période de distribution de kits sur mars et avril :

- Inscrivez votre manifestation, lien vers votre Extranet :



- Celle-ci sera automatiquement visible depuis la plateforme www.rencontresaveclesbourgogne.fr

- Retirez gratuitement votre kit de matériel « Rencontres avec les Bourgogne » dans la maison des vins de votre choix.

- Communiquez sur vos animations auprès du grand public en personnalisant vos outils de communication, avec votre identité visuelle, sur la plateforme en lien :



LES ATELIERS PROFESSIONNELS, UNE OPPORTUNITÉ DE VOUS FORMER GRATUITEMENT !

Le BIVB vous propose de participer gratuitement aux Ateliers Professionnels des vins de Bourgogne à Beaune.

Vous êtes professionnel du vin et avez envie de parfaire votre connaissance des vins de Bourgogne sur les thématiques suivantes : la dégustation, les terroirs, les Climats, les appellations, les accords mets et vins ?

Ce programme de séminaires-dégustations organisé et offert par le BIVB réunit à chaque session une trentaine de professionnels. Ces ateliers proposent une approche mêlant pédagogie et convivialité : dégustations commentées, lectures de paysages, déjeuners dégustations sur le thème des accords mets-vins, visites de Domaines et Maisons, etc.

Deux ateliers d'approfondissement sont proposés avec les thèmes suivants :

- Du terroir aux « Climats », l'âme des vins de Bourgogne : 9 et 10 mai 2022

- Dégustations vins de Bourgogne & Harmonies culinaires : 4 et 5 juillet 2022

Programme et inscription ici :



AUTORISATIONS DE PLANTATION NOUVELLE 2022

L'arrêté du 21 février 2022 relatif à la mise en oeuvre du dispositif d'autorisations de plantation en matière de gestion du potentiel de production viticole (campagne 2022) a été publié. Pour retrouver les contingents proposés par les ODG pour vos appellations, rendez-vous ici :



La demande des autorisations de plantation nouvelle s'effectue sur la plateforme Vitiplantation (Cf. CAVB Magazine #2) du 15 mars au 16 mai 2022. L'équipe de la CAVB est à votre disposition pour vous aider dans cette démarche.

DÉCLARATION D'AFFECTATION PARCELLAIRE 2022 : CRÉMANT DE BOURGOGNE, BOURGOGNE ET COTEAUX BOURGUIGNONS

La période de dépôt de déclaration d'affectation parcelle est en cours. Nous vous rappelons que celles-ci doivent être déposées :

Pour l'AOC Crémant de Bourgogne : **AU PLUS TARD LE 31 MARS**

Pour les AOC Bourgogne et Coteaux bourguignons : **AU PLUS TARD LE 15 MAI**

Rappel:

Ne sont concernés par la déclaration d'affectation parcelle que les viticulteurs :

- qui souhaitent bénéficier du rendement de l'appellation Crémant de Bourgogne et éventuellement d'une réserve interprofessionnelle.
- qui souhaitent produire du Bourgogne ou du Coteaux bourguignons à partir d'une parcelle pouvant produire une appellation avec des conditions plus restrictives.

Pour plus d'informations :



OUVERTURE DES CRÉDITS D'IMPÔTS HVE, AB, GLYPHOSATE

Le ministère de l'Agriculture met en ligne les formulaires permettant aux viticulteurs qui se passent du glyphosate, ou qui sont certifiés Haute Valeur Environnementale ou Agriculture biologique d'obtenir jusqu'à 5 000 € de crédits d'impôt.



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le bulletin officiel de l'administration fiscale :



VOUS AVEZ ENGAGÉ UNE DÉMARCHE D'ÉCO-CONCEPTION DE VOS EMBALLAGES ? CANDIDATEZ AU CONCOURS MILLÉSIME 2022 D'ADELPHE

Le concours Millésime récompense les bonnes pratiques en matière d'éco-conception des emballages. Adelphe récompense les entreprises qui agissent en faveur de la protection de notre planète. Tous les professionnels de la filière vin et spiritueux, membres de la communauté Adelphe peuvent participer. 2 catégories peuvent participer : les entreprises de moins de 50 et de plus de 50 salariés. Tout le monde a ses chances ! Votre dossier sera étudié par un jury de professionnels qui sélectionnera 6 projets finalistes (3 par catégories). C'est ensuite le vote du public qui départagera les 2 lauréats.

Pourquoi participer ? Le concours Millésime met un coup de projecteur sur votre entreprise. De l'inscription à la remise des prix, Adelphe communique sur les projets dans la presse. Nouveauté cette année, les 10 premiers inscrits bénéficieront d'une campagne sponsorisée sur les réseaux sociaux qui mettra en avant leur entreprise. C'est également chouette pour les affaires : vos clients vous identifieront comme un acteur qui agit pour réduire l'impact de ses emballages.

Dossier d'inscription jusqu'au 1er avril :





Les Rendez-vous de la FCCBJ

Mar 15

- Rencontre VCF à la Cave des Grands Crus Blancs à 9h30

Jeu 17

- Séminaire vigneron engagés à la Cave des Vignerons de Buxy à 9h

Ven 18

- Assemblée générale Cave des Vignerons d'Igé à 16h

Lun 21

- Assemblée générale de copropriété Maison de l'Agriculture à 14h

Ven 25

- Visite Lycée de Beaune aux Caves Bailly-Lapierre à 14h



A Noter

Jeu 24

- Assemblée générale de la FCCBJ à la Cave des Vignerons de Buxy à 9h30

Pour celles et ceux qui ne l'ont encore pas fait, n'hésitez pas à nous confirmer votre présence au débat et au buffet **avant le 17 mars**.



- Conseil d'administration de la FCCBJ à la Cave des Vignerons de Buxy à 15h

Salon des Vins de France en Mâconnais
Du 11 au 13 mars - Espace La Verchère
Charnay-Lès-Mâcon



Distinction St-Vincent des Vins Mâcon
Jeudi 17 mars - Château d'Hurigny



Symphonie Mâconnaise

Mercredi 23 mars - Palais des congrès de Beaune

